



Appartement gilles de robien

Par mansuy, le 29/03/2009 à 19:14

bonjour

j'ai acheté un appartement l'année dernière loi gilles de robien

et au départ on m'a pas dit ce que j'avais à payer

la j'ai des échéances de 779.59 euros par moi et je puise dans mes économies pour payer

mais le jour où j'aurai plus d'économies je ne sais pas comment je vais faire pour payer

on me conseille de le mettre en vente mais je vais beaucoup y perdre

l'agence m'a dit qu'elle prendra 20% je ne sais comment m'en sortir

je me suis fait avoir au départ

je suis passée par une agence qui s'appelle la dpa

défiscalisation placement finances

c'est le groupe elience à toulouse qui s'occupe de gérer mon appartement

il ne me verse parfois qu'une toute petite partie du loyer car il y a les charges de la copropriété

quels sont les recours dans mon cas pour ne pas être lésée ?

que me conseillez-vous de faire ?